Le bulletin de la biodiversité en Aquitaine

édition décembre 2014

Sommaire

2 Édito

3 Cartographie de nos projets « biodiversité » en Aquitaine

4 Fourragères

5 Maïs

6 Céréales

7 Potagères

8 Vignes

9 Élevage

10 Commission biodiversité du réseau Bio d'Aquitaine

11 Publications dans le réseau en 2014

édito

« La perte de biodiversité se poursuit avec des répercussions négatives sur le bien-être humain et les progrès actuels sont insuffisants » .Voilà ce qu'établit le rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2001-2020 pour la diversité biologique.
Ainsi, année après année le constat est sans appel... Remarquons que la menace même de son confort personnel n'est pas un enjeu suffisant pour que le genre humain se mobilise autour de cette question ... !
Dans notre région, un programme de biodiversité cultivée axé sur les semences paysannes se décline dans chaque département au sein du réseau Bio d'Aquitaine.
De plateformes en champs d'essais, de conservation en multiplication ou création variétale, quelles que soient les espèces, des paysans travaillent avec l'aide de chercheurs et de techniciens dans le but de pallier cette perte de biodiversité. Dans le même temps ils préservent (ou redécouvrent) les savoir faire indispensables à ces pratiques.
Pour dépasser le cercle des passionnés et des convaincus qui ont œuvré jusqu'ici, la biodiversité, animale ou végétale doit intégrer les politiques publiques de manière prioritaire. Il est impensable que les paysans portent seuls cette responsabilité alors que c'est bien l'intérêt général qui est en jeu.
Un cadre législatif favorable aux semences paysannes, un soutien technique et une animation de terrain, la mise en place d'une organisation collective, un développement de la valorisation commerciale sont les moyens indispensables pour préserver la biodiversité au service de tous et garantir l'autonomie des fermes.
Alors que 75% de la diversité génétique des plantes cultivées a été perdue au cours du XXème siècle, de l'avis même des chercheurs, avec un peu de précautions et en élevant la biodiversité au rang des priorités politiques, des résultats significatifs et, somme toute, assez rapides pourraient être obtenus. Le processus doit s'inverser.

Marie-Paule HERNANDEZ

paysanne bio dans les Landes

référente biodiversité à Bio d'Aquitaine

représentante de Bio d'Aquitaine
au Réseau Semences Paysannes

Redaction : Raphaël LAVOYER, Élodie GRAS, Remy, LEBRUN, Patrice GAUDIN, Marion Hureaux, Claire MARY, Julien LACANETTE, Albane BERVAS, Hélène FONTENEAU, Maite GOIENETXE, Ekaitz MAZUSTA
Mise en page : Valentina REBASTI

Cartographie de nos projets « biodiversité » en Aquitaine

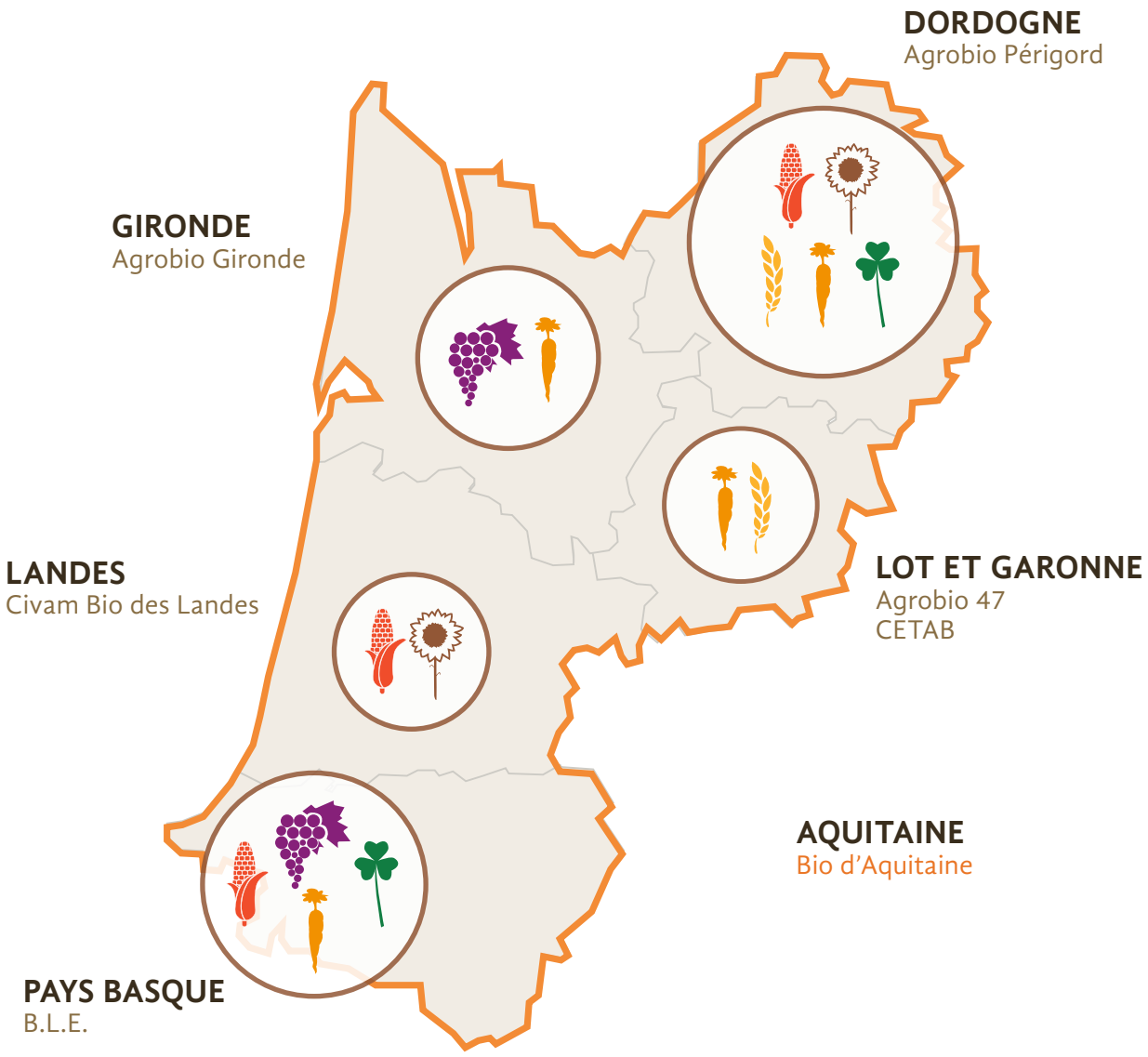

LÉGENDE

- Maïs
- Tournesol
- Potagères
- Céréales
- Vigne
- Fourragères

La biodiversité génétique des espèces fourragères au service des paysans

Parti du constat que les semences du commerce ne correspondaient pas à la pratique d'une agriculture autonome, économe, et à une vision globale des systèmes fourragers, un programme de recherche autour de la biodiversité des espèces fourragères locales a vu le jour en 2012 sur le secteur Pays Basque et Béarn (CASDAR ProAbiodiv).

Inspiré de ce qui se fait en Aveyron avec les éleveurs de l'AVEM (Association Vétérinaires Eleveurs du Millavois), ce programme a permis la collecte de semences de lotiers, de trèfles blancs, de trèfles violets et de dactyles à partir de prairies dont la flore est spontanée (jamais semée) pour les mettre en observation sur 3 plateformes dont une à Garroa (Mendionde).

Le but de ce programme est de caractériser des populations de fourragères adaptées aux sols et aux pratiques agropastorales locales dans le but d'une utilisation future par les paysans.
Comme on ne peut pas dissocier la sélection de gènes d'espèces fourragères de l'environnement dans lequel elle est réalisée, la sélection paysanne va à contre-sens de la sélection classique qui cherche justement à créer des variétés qui fonctionnent partout. Les critères de sélection sont donc à redéfinir et à se réapproprier : résistance à la sécheresse (au gel dans certaines régions), résistance au pâturage, comportement en association, précocité et étalement de la pousse de l'herbe au cours de l'année, etc.

CHIFFRES À RETENIR :

40

Pour faire de la sélection ou de la conservation en bonnes conditions, il faut préserver un maximum de diversité génétique pour éviter les problèmes de dérives génétiques (pertes de caractères, consanguinité).
En fourragères, cela correspond à une quarantaine d'individus pour une espèce donnée et par prairie.

4 OU PLUS ...

Le nombre d'espèces à implanter au moment de refaire une prairie dépend de l'utilisation que l'on en fait :
Pour les prairies de fauche on peut se limiter à quatre espèces différentes pour structurer son couvert végétal (par exemple : 1 haute, 1 basse, 1 légumineuse, 1 graminée, etc.).
Pour les prairies pâturées, vu que les animaux maintiendront un couvert végétal bas, on pourra se permettre d'implanter un mélange plus complexe. Ce qui profitera aussi à la valeur alimentaire de la prairie.

ADAPTATION À L'ASSOCIATION

Dans chaque mélange d'espèces, il existe une espèce dominante (ex : luzerne, fétuque, etc.) et un cortège de plantes compagnes (ou subordonnées). Le but du travail de sélection sur les associations est de rendre l'espèce dominante moins agressive pour laisser s'exprimer les espèces compagnes. Ce qui va à contre sens total de ce qui est fait en sélection classique (conduite en pure ; espèces de plus en plus agressives pour faire du rendement).

La sélection réalisée par les paysans intègre une vision globale du fonctionnement de la ferme ainsi qu'une dimension sociale (sélection participative en réseau ; maison de la semence ; etc.). La sélection participative par les paysans correspond donc à un nouveau schéma de sélection ainsi qu'à un nouveau schéma d'organisation sociale.

Des experts mexicains dans les champs de maïs population

Le 15 et 16 septembre se sont tenues les journées d'échanges France-Mexique sur la biodiversité cultivée avec la présence de six mexicains (paysans, militants, chercheurs).
Dans le cadre du projet « Arènes de la diversité cultivée : le cas du maïs », cette rencontre était organisée en collaboration avec le Museum National d'Histoire Naturelle.

LES TEMPS FORTS QUI ONT MARQUÉ CES ÉCHANGES :

La formation pratique chez Armand DUTEIL, sur les modes et les techniques de sélection paysanne utilisés au Mexique.

Le repas préparé à base de maïs population par Laurence DESSIMOULIE, qui a balayé les réticences gustatives liées à l'utilisation du maïs en gastronomie.

La visite de la plateforme régionale d'Aquitaine chez Bertrand LASSAIGNE qui a permis la découverte des variétés de maïs population cultivées et sélectionnées par les paysans partenaires du programme «l'Aquitaine cultive la Biodiversité».

Les témoignages qui ont permis d'échanger sur la culture du maïs au Mexique, sa diversité, ses pratiques et ses traditions. Le paysan Panfilo HERNANDEZ ORTIZ a présenté le travail de l'association paysanne : Vicente Guerrero, qui lutte pour la souveraineté alimentaire au Mexique par la conservation des variétés natives et le savoir-faire associé. Cecilio MOTA CRUZ a présenté l'évolution du maïs de la téosinte à nos jours, ses utilisations dans l'alimentation, la culture mexicaine et ses traditions.

Ces journées d'échanges ont permis de s'enrichir de nouvelles expériences en sélection, en maintien de la biodiversité et en conservation des semences. Elles ont apporté des pistes pour la valorisation en alimentation humaine des variétés paysannes.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Au Mexique, le maïs est surtout cultivé pour la consommation humaine. Les sous-produits sont utilisés pour les animaux. L'utilisation dans l'alimentation courante et la forte identité culturelle liée à sa culture ont favorisé le maintien de cette biodiversité variétale, tout en empêchant la libre implantation des hybrides.

CHIFFRES CLÉS :

Le maïs est cultivé au Mexique depuis plus de **8000 ans**.
2.5 millions de foyers cultivent du maïs.
85% sur moins de 5ha.
75% du maïs est issu de semences paysannes.
La réglementation interdit la culture d'OGM et autorise la vente, l'échange et la culture des variétés paysannes.

Faisons le point sur la saison 2013-2014

La campagne 2013-2014 a été riche en événements et rencontres techniques autour des céréales à pailles notamment avec l'implantation d'une collection répartie sur trois plates-formes (deux en Lot-et-Garonne et une en Dordogne) afin de permettre la conservation, l'observation et la multiplication de plus de 250 variétés dans le cadre du programme « l'Aquitaine cultive la biodiversité ». Ce travail se révèle plus que jamais nécessaire car il permet d'acquérir de nouvelles références agronomiques mais aussi de mettre en place des rencontres sur le terrain pour diffuser les savoirs et les résultats déjà acquis.
Ces journées d'échanges ont permis d'aborder avec la venue de l'équipe d'Isabelle Goldringer de l'INRA du Moulon en Juin, les différents aspects liés à la sélection des céréales et notamment d'établir un bilan sur l'évolution des sélections réalisées par les paysans sur les fermes en Aquitaine à partir de la collection du CETAB.

Jean-François Berthellot a notamment présenté son travail de sélection réalisé en collaboration avec l'INRA depuis 2006 et qui a débouché sur sa population nommée Japhabelle.

Dans la continuité de ce travail sur les sélections paysannes, un nouveau dispositif d'essai permettra de comparer les populations sélectionnées et cultivées par les paysans avec les variétés modernes conçues pour l'agriculture biologique en condition de culture sur les fermes.

SEMIS 2014-2015

Pour les semis 2014-2015, le travail du CETAB s'élargira sur l'évaluation de nouvelles variétés issues d'espèces dites « orphelines » (amidonniers, engrains) afin de commencer un nouveau travail d'évaluation et de sélection sur la biodiversité existante. Le but est de permettre aux agriculteurs de réaliser leur propre sélection et d'explorer de nouveaux modes de valorisation sur les fermes.

LA JAPHABELLE

La Japhabelle est une population composée d'une vingtaine de variétés sélectionnées à partir de croisements réalisés par la famille Berthellot et l'équipe d'Isabelle Goldringer. Plus résistante à la verse, plus productive que les variétés anciennes, elle a pourtant les mêmes caractéristiques (plus riche en micro nutriments, un gluten plus digeste ...)
Grâce à la diversité qu'elle contient, la Japhabelle est capable d'évoluer et de répondre au changement climatique à venir et apporter une stabilité dans les rendements sur la ferme et un pain de qualité adapté aux pratiques de boulange au levain sur la ferme.

À NOTER :

→ Population de blé tendre sélectionnée sur la ferme du Roc sur sol argilo-calcaire peu profond.
→ Grande diversité dans la composition du mélange
→ Epis d'environ 1m50 rouges barbus et non barbus, blancs barbus et non barbus avec diverses nuances entre les types
→ Huit années de sélection nécessaires à sa réalisation.
→ Mélange agréable à travailler en boulange donnant une complexité d'arômes au pain.

Programme sélection participative en semences potagères en Lot-et-Garonne

OBJECTIFS

Le programme de sélection participative en semences potagères en Agriculture Biologique en Lot-et-Garonne a pour but d'aider les maraîchers à mieux maîtriser la production de leurs semences afin qu'ils puissent produire des variétés répondant à leurs choix en matière de pratiques agronomiques et de qualité des produits, et afin de préserver une biodiversité qui s'est aujourd'hui appauvrie.
Les variétés produites pourront être commercialisées soit en circuit long ou en circuit court, suivant le système de vente de chaque producteur.

En tant que programme de recherche expérimentale, d'obtention de références (techniques, économiques) et de transmission de savoir faire sur les semences, ce programme s'inscrit dans le Programme Régional « L'Aquitaine cultive la Biodiversité » lancé par le réseau Bio d'Aquitaine.

ACTEURS

La CABSO (Coopérative en fruits et légumes bio) a été le moteur de ce programme en impulsant en 2010 une réflexion sur les semences.
Le Réseau Semences Paysannes (RSP) s'est montré volontaire pour apporter au projet son appui technique et réglementaire.

Actuellement, une dizaine de maraichers, 3 référents techniques et une animatrice sont impliqués dans le programme.

LEGUMES CULTIVES

En 2011, 4 légumes ont été choisis par les maraichers : melons, laitues, oignons, carottes pour les raisons suivantes :
- ces légumes sont cultivés régulièrement par les maraîchers
- ils sont emblématiques du Sud-Ouest
- les variétés proposées parmi ces légumes sont de moins en moins nombreuses

Après plusieurs années de sélection participative, le travail s'est axé sur carottes et oignons. Cette année, 5 variétés d'oignons porte-graines et 1 variété de carotte porte-graines ont été mises en place chez divers maraichers.

RESULTATS

Etant donné que la sélection a débuté sur de petits lots de variétés issus de divers conservatoires de semences, et que ces espèces sont bisannuelles, il est clair que les résultats sont longs à venir.
De ce fait, seule une multiplication a été effectuée jusqu'à présent.

En 2014, les populations ont donné de nombreuses graines, ce qui va permettre aux maraichers de mettre en culture des surfaces plus significatives en 2015.
Avec comme objectif de commercialiser une partie de la récolte pour tester l' impact de ces nouvelles variétés sur les consommateurs et orienter la sélection par la suite...

A suivre fin 2015 !!

La Maison de la Semence « Potagère » de Dordogne

Le collectif compte plus d'une centaine d'adhérents, près de 600 lots pour environ 200 variétés. Les actions du collectif tendent à se concentrer sur les variétés non-inscrites et non-disponibles dans le commerce. Des essais sont menés chez 4 maraichers dans le cadre du projet INTERVABIO avec le GRAB Avignon.
La demi-journée des plants à repiquer (12 avril) a permis aux membres du collectif d'adopter directement des variétés sous forme de petits plants. Ce rendez-vous sera réitéré en 2015.
La 7ème édition de la formation « Faire ses semences potagères à la ferme et au jardin », avec Didier MEUNIER, a rassemblé le 15 août plus de 20 personnes.
Une réunion bilan de la saison 2014 sera organisée en début de l'année 2015.

Projet de l'association IMOZK au Pays Basque

CARACTÉRISTIQUES :

APPELLATION : Irouleguy

EXTENSION : 250 ha de vignoble de montagne

ACTEURS DU PROJET : 11 producteurs indépendants et une cave coopérative

CÉPAGES ROUGE ET ROSÉ : tannat, cabernet Franc et cabernet sauvignon

CÉPAGES BLANC : petit et gros manseng et petit courbu.

L'aventure débute face à une problématique généralisée sur le vignoble français : l'expression de plus en plus importante de maladies de dégénérescence du bois. Or des observations montrent que sur les veilles parcelles pré-phylloxériques, il y a peu de mortalité des pieds voire pas de problème de maladies.
La question de la qualité du matériel végétal vendu est alors soulevée. En effet de nombreux plants présentent des problèmes au bout de 7 ans et demandent à être remplacés, alors qu'un pied de vigne produit bien autour de 50 ans !
Le travail de recherche des veilles vignes sur le territoire de Saint Jean Pied de Port a permis de retrouver une trentaine de parcelles préphylloxériques. Les vignerons ont constatés le besoin d'accompagnement par un sélectionneur, notamment concernant les maladies et les viroses présentes sur les pieds.
Ils se rapprochent donc de la seule pépinière viticole bio et biodynamique de France : les pépinières Bérillon, basées dans le Vaucluse. Leur fonctionnement est le suivant : sélection des pieds de vignes, collecte des bois, greffage par petit lot, élevage en pépinière et restitution.
La trentaine de pieds sélectionnés fait partie du projet de conservatoire qui voit le jour avec la création de l'association IMOZK. Les bois ont été récupérés en février 2013 et plantés en mars-avril sur deux parcelles différentes : une pour les cépages de rouge et rosé, une pour les blancs.
Pour l'implantation du conservatoire, les deux vignerons qui accueillent le projet, seront inscrits en pépinière privée. Il y a interdiction de vendre des pieds issus du conservatoire (voir point législation).
Les prospections de nouvelles parcelles continuent. Des idées émergent avec notamment l'envie de faire des essais de micro-vinification, des tests de dégustation de baies, de repartir des pépins comme semence...

POINT LÉGISLATION

Une législation en défaveur du développement de la sélection massale et des conservatoires viticoles.

Il est interdit d'échanger, de donner ou de vendre des plants qui ne sont pas issus de vigne mère standard ou certifiée. Il est possible en revanche de transporter des bois pour les faire greffer et de ramener les plants créés, à condition d'être inscrit en tant que pépinière privée. Il est également toléré de faire des greffes chez soi. Pour faire de la sélection massale de manière collective il faudrait que les conservatoires soient inscrits en tant que vigne mère standard (vérification de France Agrimer et application de trois insecticides chimiques par an contre la flavescence dorée).
La plantation de pieds francs est interdite, les porte-greffes doivent obligatoirement être issus de matériel certifié conforme. L'ensemble des porte-greffes autorisés aujourd'hui sont issus de croisement de trois souches mères venant des Etats-Unis. Ces porte-greffes sont arrivés en France après les attaques de phylloxera. Avant cette attaque, la totalité du vignoble était planté en franc de pieds, très sensibles au phylloxera. Celui-ci a détruit la quasi-totalité du vignoble français et européen. La seule manière de lutter contre ce fléau a été de greffer les cépages français sur ces porte-greffes venant des Etats Unis et résistant à cet insecte.

La biodiversité animale : en attendant la naissance d'un projet en Aquitaine ...

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité en élevage et la biodiversité végétale sont similaires : la consommation s'oriente de plus en plus vers la quantité au détriment de la qualité environnementale et gustative.
La sélection des mâles reproducteurs échappe de plus en plus aux paysans dont le choix ne consiste, pour beaucoup, plus qu'à piocher parmi un nombre restreint de mâles, de « race pure », le critère de pureté étant déterminé par une poignée de firmes transnationales au pouvoir surdimensionné.
Comme pour les semences (loi COV), la marge de manœuvre se rétrécit pour les éleveurs.
Le puçage électronique RFID (radio frequency identification device) et l'obligation de certification des mâles reproducteurs ne sont que les premiers signes de cette pression contre laquelle peu de paysans résistent (ou peuvent se permettre de résister).
Une poignée de races élaborées par les sélectionneurs s'impose aujourd'hui et menace les races locales (abeille des landes, chèvre des Pyrénées, brebis Manex Tête Noire, cheval Merens ...) pourtant adaptées à leurs terroirs car sélectionnées depuis des générations par les paysans.

Comment augmenter la prise de conscience des paysans ? Quelles menaces pour la biodiversité, l'autonomie paysanne et la sécurité alimentaire ?

JOURNÉES TECHNIQUES SUR LA SÉLECTION ANIMALE EN AB

Comment les schémas de sélection actuels peuvent-ils répondre aux besoins de l'élevage bio ?

Les 5 & 6 novembre 2014 se sont tenues à Châteauroux les Journées Techniques sur la Sélection Animale, la Diversité Génétique et l'Agriculture Biologique.
Organisées par l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) avec l'aide de Bio Centre (association des acteurs de la filière biologique de la région Centre), ces journées étaient destinées à la réflexion sur la façon dont les schémas de sélection actuels peuvent répondre aux besoins de l'élevage biologique, chez les ruminants et les volailles.
Des conférences en plénière ont permis de présenter les bases, les enjeux et les outils de la sélection génétique. Des interventions sur les quelques travaux déjà initiés sur le sujet ont donné un panorama de l'état actuel des connaissances dans le domaine.
Les nombreux témoignages et les discussions venues compléter et alimenter la réflexion étaient nécessaires pour permettre à chacun de mieux appréhender et comprendre les attentes et contraintes de l'ensemble des acteurs impliqués dans la sélection animale en élevage biologique à bas intrants. Ces échanges ont été poursuivis au sein d'ateliers par filières.

Télachargez les actes de la journée ici : www.itab.asso.fr/publications/actes-jt-selection-animale.php

Commission biodiversité du réseau Bio d'Aquitaine

ADMINISTRATEURS RÉFERENTS RÉGIONAUX

Marie-Paule HERNANDEZ

Raphaël LAVOYER

COORDINATEUR DE PROJET RÉGIONAL

Patrice GAUDIN
remplaçant d'Élodie GRAS
jusqu'en décembre 2014
biodiversite@agrobioperigord.fr

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS PAR DEPARTEMENT

RSP = Représentant Bio d'Aquitaine au Réseau Semences Paysannes

24

Bertrand LASSAIGNE

24

Armand DUTEIL

33

Prenom Noms

40 RSP

Marie-Paule HERNANDEZ

40

Jean-Marie LALANNE

47 RSP

Raphaël LAVOYER

47

Luc POZZER

47

Charles POILLY (CETAB)

64

Jon HARLOUCHET

SALARIÉS CONCERNÉS PAR DEPARTEMENT

24

Patrice GAUDIN
remplaçant de Élodie GRAS
06 40 19 71 18
biodiversite@agrobioperigord.fr

40

Hélène FONTENEAU
05 58 98 71 92
hfonteneau_cb40@orange.fr

64

Maïté GOIENETXE
06 27 13 32 31
maite.goienetxe@wanadoo.fr

47

Julien LACANETTE (CETAB)
05 53 93 14 62
cetab@laposte.net

24

Remy LEBRUN
06 86 38 86 41

24

Marion HUREAUX

47

Claire MARY
05 53 41 75 03
cmary@agrobio47.fr

64

Ekaitz MAZUSTA BLE
06 27 13 32 36
ekaitz.mazusta@wanadoo.fr

33

Albane BERVAS
06 71 84 24 81
vigne@agrobio-gironde.fr

Publications dans le réseau en 2014

Bio d'Aquitaine a réalisé un film qui présente pourquoi et comment la biodiversité est cultivée par un groupe d'agriculteurs de la région.
Ce documentaire permet de découvrir les actions innovantes mises en œuvre en Aquitaine à travers les témoignages des agriculteurs qui travaillent sur les variétés paysannes de maïs, tournesols, blés, potagères, fourragères et bien d'autres…
Vous trouverez le film L'Aquitaine cultive la biodiversité
sur www.youtube.com/bioaquitaine

Face à une demande grandissante des agriculteurs bio du réseau et face à une réglementation sur les semences de population en pleine mutation, il a paru important de réaliser ce recueil sur les expériences du réseau FNAB sur les variétés de population en grandes cultures.
Ceci tant pour présenter les acteurs de la FNAB travaillant sur les semences de population, que pour mettre en lien les structures travaillant sur cette thématique et apporter quelques notions de base (réglementation, aspect pratiques, expériences, ressources biblio…).

Lien de téléchargement gratuit :
http://bit.ly/fnab-en-bio-semons-la-diversite

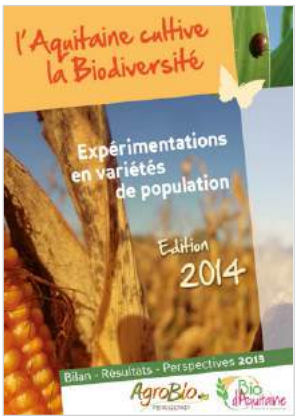

Cette publication est réalisée tous les ans dans le but de communiquer les références recueillies sur les variétés population et les actions effectuées dans le cadre du Programme l'Aquitaine cultive la biodiversité. Ceci auprès des agriculteurs du programme, mais aussi de tous ceux souhaitant se renseigner sur notre démarche (autres agriculteurs, techniciens-animateurs, chercheurs, divers partenaires...). Elle est donc conçue dans une logique de transfert des savoirs et savoir-faire.
Ces résultats et informations viennent donc compléter celles des autres années et pour mieux se donner une idée des potentiels des variétés, il est intéressant de consulter les renseignements fournis dans les rapports précédents et notamment la synthèse des 10 ans et le rapport 2013 (synthèse de 3 années 2010-2011-2012)

Pour télécharger le document :
http://www.bio-aquitaine.com/produire-en-bio/ressources-techniques/
Thème « biodiversité »

Les bulletins d'informations départementaux sur le thème de la biodiversité permettent aux adhérents de s'informer à propos des projets locaux. Vous y trouverez des articles techniques, des comptes rendus et des informations autour de la vie associative.

Ces documents sont réservés aux adhérents.
Pour plus d'informations contactez votre structure départementales.

BIO D'AQUITAINE

pour le développement d'une agriculture biologique aquitaine locale, durable, éthique, sociale et solidaire

6 rue Château Trompette
33000 Bordeaux
Tel : 05 56 81 37 70
info@bio-aquitaine.com

Associations de developpement de l'agriculture biologique membres de Bio d'Aquitaine et du réseau FNAB :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»